



## *Municipalité de Saint-Siméon*

**502, rue Saint-Laurent C.P. 98  
SAINT-SIMÉON QC G0T 1X0  
Tél : 418-620-5010 Fax : 418-620-5011**

# POLITIQUE DU CAMP DE JOUR

Adopté par le conseil municipal le  
3 mai 2021  
Rés #21-04-44

## **HISTORIQUE**

Dans notre municipalité, on retrouve beaucoup d'emplois saisonniers en périodes estivales. Les jeunes étant en congé scolaire, il était assez difficile pour les parents de trouver des gardiens, gardiennes à temps complet pour leurs enfants. De là est venu l'idée d'implanter un camp de jour.

Pour démarrer l'activité, la municipalité a soumis une demande de financement dans le cadre du Fonds régional d'investissement Jeunesse du Québec. Une subvention au montant de 16 468\$ nous fut accordée. Notre camp de jour a donc vu le jour en 2006.

Depuis, le camp de jour se déroule à chaque été sur une période de 7 semaines et permet la création de 4 à 5 emplois.

## **MISE EN CONTEXTE**

De 2006 à 2009 inclusivement, une coordonnatrice était engagée spécifiquement pour le camp de jour. Son rôle consistait à superviser les moniteurs, monitrices.

Depuis l'entrée du nouveau conseil municipal en novembre 2009, ce dernier a fait l'embauche d'un coordonnateur en loisirs à temps plein pendant 25 semaines et à temps partiel le reste de l'année. C'est maintenant cette personne qui supervise les moniteurs, monitrices en plus d'exécuter les autres tâches reliées à son emploi.

## **OBJECTIFS**

- Favoriser chez l'enfant de 4 à 12 ans, le développement des différentes qualités physiques, intellectuelles, sociales affectives et l'autonomie.
- Créer un sentiment d'appartenance à un groupe chez le jeune.
  
- Alléger le fardeau aux parents pour recruter du personnel pour garder leur (s) enfant(s);

## **PERSONNEL**

Les moniteurs devront limiter l'utilisation du cellulaire, iphone ou autre appareil similaire en présence des enfants.

## **DESCRIPTION**

- Le camp de jour se déroule de 8h à 12h et de 13h à 16h.
- Les groupes sont divisés selon les tranches d'âge suivantes :
  - 4 à 8 ans
  - 9 à 12 ans
- Il y a 2 moniteurs par groupe supportés au besoin d'un aide-moniteur.
- Les jeunes doivent apporter une collation santé pour l'avant-midi et une autre pour l'après-midi. Ils doivent aussi avoir avec eux une bouteille d'eau et de la crème solaire.
- Les jeunes qui resteront au service de garde le midi devront apporter leur brosse à dent dans la boîte à lunch.
- Entre 8h et 9h, il y a une période de jeux libres. Étant donné que les jeunes n'arrivent pas tous à la même heure, les activités dirigées commencent après 9h.
- Une thématique de camp est nommée à chaque été et les activités tournent autour de celle-ci.
- 3 à 4 voyages sont organisés durant l'été.
- Des activités autant sportives, culturelles, scientifiques qu'artistiques sont offertes aux jeunes.

## **SERVICE DE GARDE**

Un service de garde est aussi offert :

- le matin entre 7h30 et 8h;
- le midi entre 12h et 13h;
- le soir entre 16h et 17h30.

Un micro-onde est mis à la disposition des jeunes, donc ils peuvent apporter des repas chauds.

## **CLIENTÈLE VISÉE**

Les enfants de 4 à 12 ans

## **LIEUX DE L'ACTIVITÉ**

- Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay
- École Marie-Victorin.

## **HORAIRE**

Durée : 8 semaines se déroulant du lundi au vendredi  
de 8h 12h et de 13h à 16h.

## **COÛT**

### **Camp de jour :**

**Pour la saison**

### **Résident**

160 \$ pour 1 enfant

120\$ pour le 2e enfant

85\$ pour le 3e enfant

25\$ pour le 4<sup>e</sup> enfant

**A la journée :**

12\$ par enfant

Tarif majoré de 25% pour les non résidents.

A noter que le tarif de résident s'applique aux enfants fréquentant l'école primaire Marie-Victorin même si non résident.

A titre d'incitatif d'emploi, un rabais de 10% sur le coût d'inscription est accordé aux enfants des moniteurs, monitrices.

### **Service de garde :**

<b>Pour la saison :</b>	1 enfant	60\$
	2 enfants d'une même famille :	90\$
	3 enfants d'une même famille :	115\$
	4 enfants d'une même famille :	140\$

<b>À l'utilisation :</b>	Pour le service du matin :	3\$
	Pour le service du midi :	Gratuit
	Pour le service du soir :	4\$

Un supplément de 3\$ minimum sera chargé à un parent qui vient chercher son enfant en retard à la fin de la journée.

Ce tarif s'applique aux résidents et non-résidents.

### **FACTURATION**

- La facturation pour les inscriptions des saisonniers au début du camp de jour.
- Le coût d'inscription est non remboursable.
- Une facture sera produite à toutes les semaines pour le service de garde à l'utilisation.

### **CONDITIONS ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- L'enfant doit être âgé entre 4 et 12 ans (avoir au moins 4 ans le 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours).
- Le parent devra présenter la carte d'assurance maladie de l'enfant pour attester son âge.
- Le coût d'inscription relié à une session antérieure doit être entièrement acquitté.

Une période de pré-inscription sera ouverte dans la troisième semaine d'avril. Mais il sera toujours possible d'inscrire un jeune après cette date et même en cours de camp.

### **RATIO**

1 moniteur pour 15 jeunes.

\*selon le cadre de référence pour les camps de jour municipaux fourni par l'Association québécoise du loisir municipal et l'Association des camps certifiés du Québec.

### **CAS À PROBLÈME**

Le coordonnateur rencontrera le parent avec l'enfant. Si le problème persiste toujours après 1 semaine, le coordonnateur des loisirs pourra expulser l'enfant.

### **SONDAGE**

Le coordonnateur devra remettre un sondage de satisfaction à chaque parent. Celui-ci devra indiquer qu'une fois complété, ce sondage devra être remis directement à Mme Christine Dufour, secrétaire de la municipalité.

**FIN**